

Définitions et glossaire



DÉFINITION

P.D.E.

C'est l'ensemble des mesures que peut prendre une entreprise pour faciliter les déplacements de ses employés. Notamment, la prise en charge de tout ou partie des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour tous les déplacements en transports collectifs entre le domicile et le lieu de travail. Ou encore favoriser le covoiturage et le vélo, en aménageant pour les cyclistes des parkings sécurisés, des vestiaires et des douches. Ceci dans l'objectif de changer les habitudes de déplacements pour une meilleure qualité de l'environnement et améliorer la qualité de vie de chacun.

DÉFINITION

P.D.U.

Imposés par la Loi sur l'Air à toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants, les PDU constituent un outil pratique pour réduire l'automobile en ville et développer les transports en commun, la marche à pied, le vélo... Des villes et des structures intercommunales plus petites ont également spontanément adopté des PDU.

DÉFINITION

P.T.U.

Zone où l'Autorité Organisatrice (AO) de transport urbain exerce la compétence transport.

DÉFINITION

PADD

Document obligatoire du Scot (Schéma de cohérence territoriale) dans lequel la collectivité exprime de quelle manière elle souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes de développement durable. Document central et obligatoire des PLU, il présente les intentions et les objectifs des municipalités en terme d'aménagement et de développement soutenable des quartiers, d'actions de renouvellement des quartiers en difficulté, de projet d'aménagement des entrées de ville, de mesures pour la protection des espaces naturels et urbains, etc.

DÉFINITION

Palette UFR (TC)

Située au niveau de la porte centrale d'un bus, cette palette sort lorsqu'elle est actionnée par le conducteur et permet aux poussettes et fauteuils roulants de rentrer ou de sortir du bus.

DÉFINITION

Panneaux à messages variables

Panneaux se situant sur les axes routiers, ainsi que sur leurs principaux accès, sur lesquels peuvent être indiqués, en temps réel, des indications de temps de parcours, des localisations de bouchons mais aussi des limitations de vitesses les jours de grande pollution ou tout autre message d'information en temps réel des usagers de la route .

DÉFINITION

Parc de stationnement

Ouvrage destiné au stationnement de véhicules en dehors de la voirie. Synonyme : parking.

DÉFINITION

Parc horaire

Parc destiné surtout à une clientèle occasionnelle avec des besoins de stationnement de courte durée (quelques heures). Synonyme : parc rotatif.

DÉFINITION

Parc résidentiel

Parc destiné au stationnement de longue durée d'une clientèle de résidents.

DÉFINITION

Parc-relais ou P+R

Parcs de stationnement situés à proximité immédiate d'un point d'accès au réseau de transports collectifs permettant aux usagers de se rendre en voiture à cette « gare » puis de laisser leur voiture à la « gare » et d'emprunter le réseau de transports collectifs pour continuer leur déplacement.

DÉFINITION

Parcs à vélos

Emplacements avec dispositifs d'accrochage (arceaux...), abrités et éclairés, réservés au stationnement des vélos sur l'espace public ou privé. Dans certains cas, les parcs peuvent être gardés ou surveillés, pour limiter les risques de vol lors de stationnements prolongés. Le stationnement est alors le plus souvent payant. Des services peuvent être associés au gardiennage : petites réparations, entretien courant... (Voir : Pôle- vélos).

DÉFINITION

Part Modale

Répartition en % des différents modes de déplacements (synonyme : part de marché).

DÉFINITION

Partage modal

Répartition des déplacements entre les différents moyens de transport : voiture, transports collectifs, deux-roues, marche....

DÉFINITION

Passage inférieur ou supérieur

Ce sont les ouvrages de franchissement, en dessous ou au-dessus de la route, qui servent à rétablir les flux existants (routes, accès riverains, chemins de desserte agricole ou sylvicole, grande faune).

DÉFINITION

Passage piétons

Passages, le plus souvent dans le prolongement de rues aux carrefours, guidant les piétons vers les lieux considérés comme les plus adaptés pour traverser.

DÉFINITION

Pédibus

Le pédibus parfois appelé bus pédestre ou trottibus, plus rarement autobus pédestre, est un mode de ramassage scolaire. Le concept n'est pas exclusif au monde francophone, il est par exemple dénommé en anglais walking bus et en allemand Schulwegbegleitung

DÉFINITION

Personne à Mobilité Réduite (PMR)

Il s'agit d'une personne dont la mobilité est réduite par suite d'une incapacité physique sensorielle ou motrice, d'une déficience mentale, de l'âge ou de toute autre cause génératrice d'un handicap dans l'usage du transport et dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation spécifique des services proposés à l'ensemble des passagers.

DÉFINITION

Piste cyclable

Chaussée exclusivement réservée aux cyclistes. Elle est physiquement séparée de la circulation motorisée (au moyen d'un séparateur infranchissable par les véhicules à moteur). Cette piste peut être « au niveau de la chaussée », « au niveau du trottoir », unidirectionnelle ou bidirectionnelle.

DÉFINITION

Plan de Déplacements Entreprise

C'est l'ensemble des mesures que peut prendre une entreprise pour faciliter les déplacements de ses employés. Notamment, la prise en charge de tout ou partie des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour tous les

déplacements en transports collectifs entre le domicile et le lieu de travail. Ou encore favoriser le covoiturage et le vélo, en aménageant pour les cyclistes des parkings sécurisés, des vestiaires et des douches. Ceci dans l'objectif de changer les habitudes de déplacements pour une meilleure qualité de l'environnement et améliorer la qualité de vie de chacun.

DÉFINITION

Plan de déplacements urbains ou PDAN en NC

Imposés par la Loi sur l'Air à toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants, les PDU constituent un outil pratique pour réduire l'automobile en ville et développer les transports en commun, la marche à pied, le vélo... Des villes et des structures intercommunales plus petites ont également spontanément adopté des PDU.

DÉFINITION

Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme : document qui détermine le projet d'aménagement de la Commune. Il fixe notamment les règles de construction et les servitudes d'utilisation du sol. Son application détermine, pour chaque parcelle de la Commune, sa constructibilité éventuelle et sous quelle forme elle est possible, précise, par exemple, sa situation au regard des zones inondables, renseigne sur les modalités de raccordement aux équipements publics. Il remplace les anciens POS.

DÉFINITION

Plate-forme

La plate-forme de la route est la bande aux pentes et virages adoucis, affranchissant l'usager du relief. La plate-forme est l'assise de la chaussée.

DÉFINITION

Point de charge maximal

Point d'arrêt au départ duquel, pour une direction et une période horaire donnée, la charge à bord des voitures est maximale.

DÉFINITION

Point d'arrêt

Point de montée et descente des voyageurs.

DÉFINITION

Pointe

Période(s) de la journée où la demande de transport est maximale.

DÉFINITION

Pôles d'échanges

Un pôle d'échanges est un lieu ou espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs. Les pôles d'échanges peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface ent

DÉFINITION

Pôles d'échanges

C'est un nœud de réseaux, une gare S.N.C.F. ou une station de TCSP, vers laquelle viennent se rabattre les autres modes de transport. L'aménagement de ce type de pôle tient compte de l'accessibilité à tous les usagers.

DÉFINITION

Pollution

D'un point de vue général (Académie des Sciences, 1999), une pollution est l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances, de chaleur ou de bruit dans l'environnement, susceptibles de causer un danger pour la santé humaine, des détériorations aux ressources biologiques, aux écosystèmes ou aux biens matériels, une entrave à un usage légitime de l'environnement.

DÉFINITION

Population active

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être militaire du contingent (tant que cette situation existait), être chômeur à la recherche d'un emploi.

DÉFINITION**Principe de proportionnalité**

Principe selon lequel l'importance du contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance du projet et ses incidences prévisibles sur l'environnement.
